CORRIGÉ NON OFFICIEL

BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité

U21 - Intervention sur une installation en télésécurité

Session 2007

Proposition de corrigé rédigée par FormaV pour s'entraîner. Ce n'est pas le corrigé officiel de l'examen et elle ne remplace pas les éléments de correction officiels.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP ATPS, veuillez visiter :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

BP ATPS

E2 A : Intervention sur installation en télésécurité

Session 2007 • Code sujet : **D1** • Durée : **1 h 20** • Coefficient : **2**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Gestion pratique d'interventions en télésécurité (3 questions) **Page 3**

2. Rédaction de la main courante (1 question) **Page 5**

3. Interrogation orale sur la télésécurité et le cadre légal (2 questions) **Page 7**

4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 9**

Sujet officiel (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/U21 - Intervention sur une installation en télésécurité/2007/BP ATPS - U21 - Intervention sur une installation en télésécurité - Session 2007 - 4-Sujet.pdf

FormaV - document d'entraînement non officiel

1. Gestion pratique d'interventions en télésécurité

En qualité d'opérateur d'une station centrale de télésécurité, le candidat gère à distance des alarmes simulées et coordonne plusieurs rondiers intervenants. Les situations d'exemple concernent des alarmes incendie, intrusion et technique, avec des décisions à prendre selon les informations recueillies et les consignes applicables.

Analyse et traitement des alarmes

Question 1. Repérer le site concerné et identifier la nature de chaque alarme ou anomalie. Appliquer les consignes du client et effectuer le contre-appel prévu avant de décider de la levée de doute ou de la suite à donner.

Événement	Site et nature	Traitement initial
Incendie	Local annexe industriel, détecteur de fumée	Aucun correspondant : levée de doute par rondier
Intrusion	Résidence du client 54001	Contre-appel sans réponse : envoyer un rondier
Anomalie technique	Client 54000, alimentation de la centrale sectionnée selon l'intervenant	Contre-appel sans réponse : envoyer un rondier et vérifier les faits
Défaut de détecteur	Local annexe, dysfonctionnement confirmé	Ne pas communiquer le code d'accès ; neutraliser le détecteur et prévenir la maintenance

À chaque contact, appliquer la fiche-site et le mot de code confidentiel. Pour le pavillon témoin vendu, vérifier la déclaration des travaux avec le client avant de neutraliser l'installation.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Localiser l'événement, effectuer le contre-appel prévu, puis engager la levée de doute ou le traitement technique adapté.

Déploiement et suivi des rondiers

Question 2. Choisir le rondier le mieux positionné, lui exposer clairement la situation et lui confier une mission adaptée. Suivre son intervention, prioriser les urgences et lui donner des consignes de prudence respectant les exigences du client et le cadre légal.

1. Choisir le rondier compétent le mieux prépositionné et lui préciser le site, l'alarme, les informations connues et les consignes du contrat.
2. Pour l'intrusion au 54001, envoyer le rondier n° 1 après l'absence de réponse. S'il signale un accident sans blessé et un véhicule inutilisable, envoyer en priorité un second rondier, choisi selon la position des deux autres ; le dépannage attend.
3. Suivre l'approche, l'observation et la reconnaissance. En cas d'effraction, le rondier reste à distance, n'entre pas et ne touche ni aux objets ni aux indices. Pour une anomalie technique, il approche avec prudence, observe et rend compte sans confrontation.

FormaV - document d'entraînement non officiel

✓ RÉPONSE À RETENIR

Déployer d’abord le rondier le mieux placé, puis maintenir le suivi et des consignes strictes de prudence, sans entrée ni contact avec les indices.

Mesures prises et compte rendu

Question 3. Selon les faits constatés, contacter les services publics ou la maintenance, préserver les lieux et les personnes, puis rendre compte au responsable de la station et au client ou à la personne désignée au contrat.

Tracer les événements dans l’ordre, avec les heures de réception, des contacts, de l’arrivée, des appels aux services publics et de fin d’intervention, ainsi que le site, l’intervenant et les mesures prises.

- Effraction au 54001 : appeler la police, transmettre les constatations puis le signalement des suspects et du véhicule. Préserver les lieux et les objets ; le rondier n’entre pas et ne part qu’une fois la situation sécurisée selon les consignes.
- Défaut technique : prévenir la maintenance. Pour les travaux, vérifier les faits avec le client, rappeler l’obligation de signaler toute modification et faire neutraliser l’installation si nécessaire.
- Informer rapidement le chef de station, demander les rapports des rondiers et rendre compte au client ou au contact prévu au contrat. Organiser le dépannage du véhicule après l’envoi prioritaire du second rondier.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Police en cas d’effraction, maintenance en cas de défaut, lieux préservés et comptes rendus chronologiques au chef de station et au contact client autorisé.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2. Rédaction de la main courante

Le candidat retrace par écrit les événements et les mesures prises pendant les opérations conduites. Il s'appuie sur les consignes de tenue de la main courante et sur le formulaire fourni, qui prévoit notamment les heures, le numéro de site, l'événement et les mesures prises.

Question 1. Rédiger la main courante en respectant la chronologie des événements et en indiquant avec précision, concision et clarté les heures, le site concerné, la nature des faits, l'identité de l'intervenant et les mesures prises.

Modèle pour l'alarme intrusion du site 54001. Reporter la date, le nom de l'opérateur et les heures réellement relevées : réception, contacts, arrivées sur site, appels à la police et fin d'intervention. Le scénario ne donne ni horaires ni noms complets : conserver les identifiants rondier n° 1 et n° 2. Inscrire chaque communication dans l'ordre chronologique et horodater les échanges conformément aux consignes.

Ordre	Site	Heure à reporter	Événement et mesures prises	Intervenant
1	540 01	Réception et contact	Alarme intrusion. Contre-appel sans réponse.	Opérateur
2	540 01	Contact	Envoi du rondier n° 1 pour levée de doute.	Opérateur, rondier n° 1
3	540 01	Contact	Le rondier n° 1 signale une sortie de route, sans blessure, et un véhicule hors d'usage. Envoi urgent du rondier n° 2 selon sa position ; dépannage non prioritaire.	Rondier n° 1, opérateur, rondier n° 2
4	540 01	Arrivée sur site et contact	Le rondier n° 2 constate l'effraction de la porte arrière du garage et des objets dehors : téléviseur, magnétoscope et chaîne hi-fi. Appel à la police. Consigne d'observer à distance, sans entrer ni toucher aux objets.	Rondier n° 2, opérateur
5	540 01	Contact et appel police	Deux adolescents fuient vers Champigneulles en Mercedes, immatriculation partielle 4--- BZH 73. Description transmise : l'un, taille moyenne, cheveux longs, pantalon clair et chemise blanche à motifs floraux ; l'autre vêtu de sombre. Ils emportent des sacs poubelles apparemment garnis. Interdiction d'entrer ; nouvel appel à la police et transmission des faits.	Rondier n° 2, opérateur
6	540 01	Contact et arrivée police	Le rondier demande à quitter les lieux. Départ refusé jusqu'au retour à une situation sécurisée.	Rondier n° 2, opérateur
7	540 01	Contact	Arrivée du propriétaire, mécontent et demandant des explications. Compte rendu immédiat au chef de service ; demande de rapports aux deux rondiers.	Opérateur, rondiers n° 1 et n° 2
8	540 01	Contact et fin d'intervention	Après accord du client, le rondier signale son départ, le vol de nombreux bijoux et son déplacement à l'Hôtel de Police pour témoigner.	Rondier n° 2

Compléter la main courante avec les heures réelles des communications, des arrivées et des appels aux services publics.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Repères de saisie sur la main courante

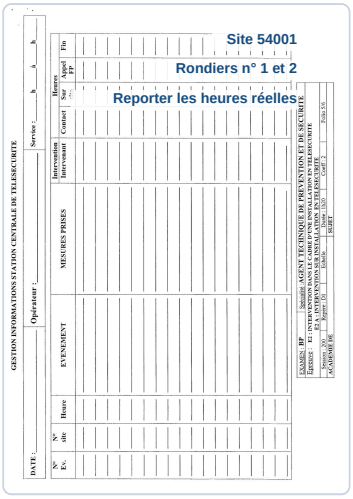

✓ RÉPONSE À RETENIR

Site 54001 : alarme intrusion, levée de doute, police avisée, lieux préservés et intervention clôturée après sécurisation.

FormaV - document d'entraînement non officiel

3. Interrogation orale sur la télésécurité et le cadre légal

Après les phases pratique et écrite, le candidat répond aux questions d'un jury. L'interrogation porte sur les moyens de la chaîne de télésécurité, les règles APSAD, les conditions légales d'intervention et les solutions de prévention des incidents rencontrés.

Chaîne de télésécurité et règles APSAD

Question 1. Présenter la chaîne de télésécurité et les matériels qui la composent, puis expliquer les règles APSAD applicables, notamment les références R8, R31, R41 et R81.

La chaîne comprend les détecteurs et contacts du site, la centrale d'alarme, le transmetteur et les liaisons de transmission vers la station. L'opérateur identifie l'événement, applique les consignes du contrat, effectue le contre-appel et organise, si nécessaire, une levée de doute ou l'appel des services compétents. Les échanges sont enregistrés et horodatés.

Référence	Champ à retenir
R8	Référentiel APSAD lié à la prévention du risque incendie
R31	Organisation et fonctionnement de la station de télésurveillance
R41	Intervention du rondier et levée de doute
R81	Installations de détection d'intrusion

La R41 demande notamment au rondier de suivre les consignes, rendre compte, vérifier les lieux et prévenir les forces de l'ordre en cas d'effraction.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Détection → transmission → station R31 → traitement et levée de doute → intervention R41 ou secours. R8 concerne le risque incendie; R81 la détection d'intrusion.

Cadre légal et prévention des incidents

Question 2. Expliquer les conditions légales de l'intervention, notamment la légitime défense, le flagrant délit, le droit d'appréhension et l'obligation d'assistance. Proposer des solutions pertinentes pour éviter les incidents rencontrés lors de l'épreuve pratique.

La légitime défense exige une atteinte injustifiée et actuelle, ainsi qu'une riposte nécessaire et proportionnée. Le flagrant délit concerne une infraction qui se commet ou vient de se commettre. Selon l'article 73 du Code de procédure pénale, toute personne peut appréhender l'auteur d'un crime flagrant ou d'un délit flagrant puni d'emprisonnement pour le conduire devant un officier de police judiciaire. L'article 223-6 du Code pénal impose de porter assistance à une personne en péril, sans risque, ou d'alerter les secours.

1. Prioriser le second rondier sur l'intrusion; le premier n'étant pas blessé, son dépannage n'est pas prioritaire.
2. Interdire l'entrée dans le pavillon et tout contact avec les objets; observer à distance, préserver les lieux et appeler la police.

FormaV - document d'entraînement non officiel

3. Transmettre les signalements, maintenir le rondier sur place jusqu'à sécurisation et consigner les échanges. Pour l'alarme technique, vérifier les faits et l'autorisation avant neutralisation, puis informer le client et la maintenance.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Intervenir dans les limites de la nécessité et de la proportionnalité; porter secours ou alerter. Préserver les lieux, ne pas confronter les suspects, appeler la police et tracer les décisions.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2007)

Bilan de l'épreuve : Le BP Agent technique de prévention et de sécurité, épreuve E2 A, session 2007, repère D1, dure 1 h 20 et a un coefficient 2. L'épreuve porte sur la gestion d'interventions en télésécurité : traitement d'alarmes, coordination de rondiers, rédaction de la main courante et interrogation orale sur les règles professionnelles, APSAD et le cadre légal.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Avant une intervention sur alarme ou anomalie, effectuer le contre-appel prévu au contrat et utiliser le mot de code confidentiel.
- La main courante consigne notamment les heures de réception, de contact, d'arrivée sur site, d'appel aux services publics et de fin d'intervention.
- La levée de doute en intrusion comprend l'approche, l'observation, la reconnaissance et les mesures adaptées, puis la fin d'intervention lorsque le site est sécurisé.
- En cas d'effraction, préserver les lieux et les objets, observer à distance et informer les forces de l'ordre.

Points de vigilance & attentes du jury

- Identifier le site, le client, la nature de l'alarme et sa localisation avant de choisir la réponse.
- En cas d'urgence, privilégier l'envoi d'un rondier sur une intrusion plutôt qu'un dépannage non prioritaire.
- Ne pas communiquer un code d'accès par téléphone et ne pas faire entrer le rondier dans un lieu potentiellement dangereux.
- Tracer les événements dans l'ordre et consigner les mesures prises avec précision et clarté.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Que faut-il faire avant d'envoyer un rondier après une alarme ?

Effectuez le contre-appel au site ou à la personne désignée au contrat afin de vérifier que l'alarme ne résulte pas d'une erreur de manipulation. Lors du contact, utilisez le mot de code confidentiel prévu.

Q : Que doit faire le rondier s'il constate une effraction ?

Il observe à distance, sans pénétrer dans les lieux ni toucher aux objets, et rend compte à l'opérateur. Celui-ci prévient les forces de l'ordre, transmet les informations utiles et maintient le rondier sur place jusqu'à sécurisation.

Q : Comment se répartissent le temps et les points de l'épreuve ?

La durée totale est de 1 h 20 : 30 minutes de pratique, 20 minutes pour la main courante et 30 minutes d'oral. Les grilles attribuent 22 points à la pratique, 8 à l'écrit et 10 à l'oral, soit 40 points.

Q : Quels critères le jury évalue-t-il pendant l'épreuve ?

La pratique évalue l'identification des alarmes, l'application des consignes, la gestion et le suivi des rondiers, ainsi que les communications. L'écrit porte sur la chronologie, la précision, la concision et la clarté.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/U21 - Intervention sur une installation en télésécurité/2007/BP ATPS - U21 - Intervention sur une installation en télésécurité - Session 2007 - 4-Sujet.pdf
Ressources BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

FormaV - document d'entraînement non officiel

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du BP ATPS, classés par épreuve et par année :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du BP ATPS reprennent l'essentiel de chaque épreuve :
bpatps.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.